

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/09/2010

Réception par le Prefet : 06/09/2010

Publication : 10/09/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 3 septembre 2010

CP 2012 126 15

**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ELECTRIFICATION 2010
OPÉRATIONS "AU COUP PAR COUP" - 3ÈME LISTE
PROGRAMME C221**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2009-5-6-5 du Conseil Général du 09 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 - Equipements Ruraux (C02) – Electrification Rurale (C221),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'attribuer, dans le cadre du Programme d'Aide à l'Electrification 2010, opérations "au coup par coup", une subvention de 7 892 € à l'EARL SAINT-MARC de COLMAR pour une sortie d'exploitation à DIEFMATTEN.

Cette subvention sera prélevée sur le Programme C221 - Chapitre 204 – Nature 2042- Fonction 74.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions